

Standup 5C

Concentré soluble (SL) contenant : 460 g/l Chlorméquat

RÉGULATEUR de CROISSANCE des CÉRÉALES.

Limite la croissance des organes aériens.

**Autorisation de Vente No: 2030265
(Taminco NV)**

RECOMMANDATIONS

BARCLAY STANDUP 5C augmente la résistance à la verse des céréales en réduisant la longueur des entre-noeuds, en augmentant le diamètre des tiges et en améliorant leur rigidité.

BARCLAY STANDUP 5C ne diminue pas les qualités boulangères, ni le pouvoir germinatif du grain. Il permet de porter la fumure azotée jusqu'à la dose optimum.

Réservé à un usage strictement professionnel

BARCLAY STANDUP 5C (contient du chlorméquat)

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Délai de retour des travailleurs sur la parcelle : 6 h minimum après traitement.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.



Xn-NOCIF

Garantie : L'application du produit échappant à notre contrôle, nous déclinons toute responsabilité sur les conséquences du traitement.

Notre responsabilité est strictement limitée à la fourniture d'un produit conforme à la composition annoncée.

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude",

n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels: consulter notre site internet: www.barclay.ie

**Un produit de:
Distribuée par:**

**Taminco NV, Pantserchipstraat 207, 9000 Gent, Belgique
Barclay Chemicals Manufacturing Ltd., Damastown Way, Damastown Industrial Park,
Mulhuddart, Dublin 15. Ireland. Tel: +353 1 811 2900 Fax: +353 1 822 4678**

Standup 5C

Culture	Dose homologuée	Spécifications d'usage	DAR (en jours)	Précautions à prendre pour l'environnement (ZNT, ...)
Blé dur d'hiver	3.5 L/ha	Traiter à la fin du tallage avant l'apparition du premier noeud.	---	---
Avoine d'hiver	3.0 L/ha		---	
Seigle d'hiver	2.5 L/ha		---	
Blé tendre d'hiver	2.0 L/ha		---	
Blé tendre de printemps	2.0 L/ha		---	

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>
 Mélange avec les herbicides: seuls peuvent être mis en oeuvre les mélanges ayant fait l'objet d'un enregistrement provisoire ou d'une autorisation. Consulter le site : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>. Le désherbage doit être effectué avec grand soin en cas de mélange avec BARCLAY STANDUP 5C. Ne pas mélanger avec les herbicides à action racinaire et avec les anti-graminées. Respecter un délai d'une semaine après un traitement avec ces produits.
 Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

Important : Respecter les usages, les doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.
 Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces. Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur. Le fabricant ne saurait être tenu en aucun cas pour responsable des conséquences inhérentes à toute copie de cette étiquette, totale ou partielle et à la diffusion ou à l'utilisation non autorisée de cette dernière.